



DP pas envoyé par mairie

Par Vanessa63

Bonjour,
J'ai déposé une DP en mairie le 20 novembre 2022 pour pose d'un portail et changement de menuiseries (commune non soumise aux bâtiments de France et cie...)
Sur la DP il est inscrit qu'au delà d'un mois c'est accepté, si j'ai bien compris.
N'ayant rien reçu un mois après, j'appelle la mairie dans le doute, elle me dit qu'ils ont oublié de transférer à la DDT.
Super !?
Qu'en est il légalement du coup ? puis je effectuer les travaux vu que le mois est dépassé ?
Grand merci de vos réponses.

Par ESP

Bonjour
Attention, suite à votre appel, la mairie pourrait vous informer d'un délai supplémentaire de 1 ou 2 mois.

Par Vanessa63

merci, combien a t'elle de temps pour m'informer de ce délai ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Lisez cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578
[/url]

Demandez à la mairie au moins un certificat de non-opposition avant de commencer vos travaux

Par Vanessa63

merci
c'est abusé, imaginez que je n'appelle pas

Par Vanessa63

merci de l'article:
Cependant, dans le mois suivant le dépôt de votre déclaration préalable, l'administration peut, par courrier vous notifier:
Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne un délai supplémentaire de 1 ou 2 mois.

Il y a bien inscrit "dans le mois suivant le dépôt" donc vu que le mois est dépassé, de facto on peut en déduire que c'est accepté

Par yapasdequoi

Avez-vous la preuve de la date du dépôt ?

Par Vanessa63

ah que oui quand j'ai déposé la DP j'ai eu un récépissé avce date et tampon de la mairie

Par yapasdequoi

Du coup le délai est terminé, vous avez votre réponse.